



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **21 septembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **17 septembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Antoinette ATTO à Stéphane GOMEZ  
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL  
Eric BAGES-LIMOGES à Matthieu FISCHER  
Christine JACOB à Muriel LECERF  
Nordine GASMI à Ange VIDAL  
Carlos PEREIRA à Ange VIDAL  
Christine BERTIN à Sacha FORCA  
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

**Nacera ALLEM, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI**

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210921-V\_DEL\_210921\_17-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Objet :

-----

Rapport annuel d'activité du délégataire  
People and Baby - Crèche Marie-Louise  
Saby - Exercice 2020

V\_DEL\_210921\_17

## **Rapport de Monsieur GOMEZ,**

### **Mesdames, Messieurs,**

Par une délibération du 28 juin 2018, la Ville a confié à la société People and Baby la gestion, l'exploitation et l'entretien de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Marie Louise Saby, situé dans l'enceinte de l'établissement intégré René Beauverie.

Cette délégation prend la forme d'un contrat de concession de service à compter du 27 mai 2019 pour une durée de cinq ans.

L'exploitation de la crèche se fait pour le compte de la Ville. Le délégataire, la société People and Baby, assure le service dans le respect des normes en vigueur et des autorisations nécessaires (PMI, CAF ...). Il porte la responsabilité de la mise en œuvre de ce dernier.

Conformément au code de la commande publique et au code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a examiné le rapport annuel du délégataire, transmis le 5 mai 2021, lors de sa séance du 11 juin 2021 :

Le rapport annexé est rédigé par le délégataire. Il doit permettre la Ville d'apprécier la mise en œuvre du service délégué.

### **1 – Présentation générale et activité**

En 2020, la structure a fonctionné 210 jours et a accueilli les jeunes vaudais et leurs familles de 7h00 à 18h30 sur ses 44 places, dans le cadre particulier de la crise sanitaire. Elle a également contribué avec la crèche municipale Au Clair du Mas à la continuité de la crèche au mois d'août 2020.

La crèche a été fermée du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 en raison des mesures nationales de confinement, du 24 août 2020 au 30 août 2020 pour la fermeture estivale, le 31 août pour la journée pédagogique annuelle et du 25 décembre 2020 au 3 janvier 2021 pour la fermeture hivernale.

Sur la période d'ouverture, 107 enfants ont été accueillis soit un ratio de 2,43 enfants par place.

Le taux d'occupation réel, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures d'accueil des enfants et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche, est de 53 % ;

Le taux d'occupation financier, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche est de 57,5 % ; il tient compte des heures d'absence facturées conformément au règlement de fonctionnement de la crèche et des conventions conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Ces données d'activité sont inférieures aux engagements du délégataire mais sont à replacer dans le contexte de la crise sanitaire, des deux confinements, de la crainte des familles face au risque épidémique et des mesures de télétravail qui ont eu un impact sur l'activité, similaire pour les crèches municipales et celles des autres partenaires de la Ville.

16 % des accueils sont effectués à destination des enfants des familles les plus fragiles de la commune (accueil occasionnel ou à temps partiel), conformément aux engagements contractuels.

### **2 – La qualité du service**

Fin 2020 un questionnaire de satisfaction a été adressé aux familles. Elles ont été interrogées sur les modalités d'accueil, les activités proposées, les repas et la gestion de la crise sanitaire. Seules neuf familles ont répondu à ce questionnaire sur une cinquantaine de familles sollicitées, deux se disent très satisfaites et sept satisfaites. Par ailleurs, les familles ne se sont pas adressées directement à la Ville pour signaler un quelconque mécontentement.

En 2020, la crèche fait évoluer son projet pédagogique sur la thématique génération durable déployée par l'ensemble des crèches du groupe et cohérent avec les politiques publiques de la Ville.

Dans un contexte sanitaire contraignant, la crèche met en œuvre les activités pédagogiques suivantes :

- « espace zen » ;
- temps de lecture ;
- ateliers émotions ;
- réorganisation de l'affichage et mise en valeur des travaux des enfants ;
- réaménagement de l'espace, installation d'un aquarium et d'un atelier plantation ;
- poursuite des activités autour du thème « les pays », danses, comptines en y associant les parents ;
- atelier cuisine et alimentation durable (locale – de saison – trois éléments bio par jour avec audits externes bio/hygiène/traçabilité).

Des mesures exceptionnelles de communication à destination des familles ont été mises en place pendant le confinement : déploiement d'une stratégie de communication et de maintien du lien avec les familles, mise à disposition de contenu, fiches d'activités, soutien psychologique.

Dans le respect des règles sanitaires particulières et du protocole déployé par la crèche, d'autres évènements associent les parents à la vie de la crèche :

- janvier : thème Chine/Vietnam ;
- février : carnaval ;
- juillet : fête de l'été ;
- la fête de fin d'année a dû être annulée compte tenu du contexte sanitaire.

Sur le plan de la communication institutionnelle, le niveau de communication et de participation du délégataire à la coordination de l'accueil des jeunes enfants (participation aux instances, transmissions des informations) doit être revu et amélioré. Des engagements en ce sens ont été renouvelés lors du comité de pilotage.

### **3 – Ressources humaines**

En moyenne annuelle, la crèche déploie seize équivalents temps plein sur les fonctions de direction, d'encadrement des enfants et sur les fonctions techniques.

Le taux d'encadrement des enfants est de 108 %, conforme à la réglementation, de même que le taux de 43 % de personnel diplômé et de 57 % de personnel qualifié.

L'année 2020 a connu beaucoup d'absences de personnel : 555 journées d'absence sont relevées pour maladie ou garde d'enfant soit un taux d'absentéisme de 15 %. Les données nationales de comparaison pour 2020 ne sont pas encore connues. Pour 2019, le taux moyen est de 5,75 % au niveau national.

Ces deux indicateurs sont évidemment à replacer dans le contexte sanitaire qui peut expliquer une partie de l'absentéisme mais traduisent également une gestion des ressources humaines compliquée s'exerçant dans un climat social tendu. A la demande de la Ville, différentes mesures ont été prises : audit interne, reconstitution de l'équipe de direction, recours à des vacances de psychologue, soutien renforcé de la coordinatrice régionale et des services supports, plan de formation 2021.

En 2020, chaque membre de l'équipe a suivi douze heures de formations (handicap, motricité libre, éveil musical), en plus des formations techniques sécurité incendie et méthode HACCP (hygiène et sécurité alimentaire).

A noter enfin que pour cet exercice, le délégataire n'a pas réussi à recruter un médecin de crèche vacataire (difficulté malheureusement commune pour ce secteur d'activité).

### **4 – Entretien du bâtiment et du matériel**

Les dates de visites de contrôle technique, des audits sécurité incendie et des contrôles bactériologiques sont fournies.

Les principales difficultés et interventions techniques relevées dans le rapport sont : dégât des eaux section des bébés, problèmes d'huisseries, réglage des alarmes intrusion et confinement.

Suite à la déclaration le 10 décembre 2020 d'un dégât des eaux de la section bébé, les travaux de réparation ont été réalisés pendant la période de fermeture du 26 décembre 2020 au 29 décembre 2020.

Les alarmes intrusion et confinement correspondent aux normes et fonctionnent correctement. Toutefois, il a été demandé d'augmenter au maximum le volume sonore.

Enfin, les dysfonctionnements concernant les huisseries (verrouillage/déverrouillage des portes de circulation) ont été résolus dans les 24h après la demande d'intervention.

Deux structures de motricité et une cabane d'activité ont été installées cette année.

## **5 – Données financières et synthèse du compte de résultat**

Le compte de résultat de l'exercice est fourni mais parfois insuffisamment détaillé.

Dans leurs grandes masses, les charges sont conformes au prévisionnel, compte tenu des effets de la crise sanitaire, du confinement et de la sous occupation consécutive, sur les postes achats (restauration – couches) et personnel (mesures de chômage partiel). Les services extérieurs sont en augmentation en raison de la sur-mobilisation du psychologue vacataire (voir supra – ressources humaines)

Les recettes directement liées à l'activité sont évidemment très inférieures au prévisionnel et subissent les effets de la crise sanitaire. Elles sont en partie compensées par les mesures de soutien mises en place par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Par ailleurs, le bonus de prestation de service auquel la crèche peut prétendre est bien mis en œuvre et perçu.

La crise sanitaire a également impacté la conjoncture financière de l'équipement et le compte de résultat de la crèche présente un résultat d'exploitation négatif de 27 141 €. Ce résultat avait été anticipé par le délégataire.

## **6 – Avis de la commission consultative des services publics locaux**

Dans son avis du 11 juin 2021, rendu à l'unanimité, sur le rapport d'activité 2020 de People & Baby, la commission consultative des services publics locaux rappelle son attachement à la qualité des conditions d'accueil des enfants et à la satisfaction des familles bénéficiant des services de l'établissement d'accueil du jeune enfant Marie-Louise Saby.

La commission constate que les obligations d'encadrement ont toujours été respectées malgré des difficultés de rotation du personnel.

La commission exprime ses inquiétudes quant à la rotation du personnel qu'a connue l'établissement en 2020, pour partie explicable par les conditions sanitaires particulières de cette année 2020. Elle note la mise en place par les services de la Ville d'un suivi attentif de ces rotations pour l'année 2021.

La commission recommande le développement d'outils permettant d'apprécier au plus près la satisfaction des familles pour l'année 2021 ; elle constate cependant que la Ville n'a pas été saisie directement par des parents usagers pour faire état de mécontentements ou inquiétudes.

Enfin, la commission émet le souhait de pouvoir organiser en 2021 des visites sur place pour apprécier l'état du bâtiment, constatant que les remarques du délégataire ne correspondent pas aux retours des services ni à ceux des parents ayant fait un retour direct ou indirect à la Ville.

## 7 – Evolution de la crèche et garantie de la qualité du service global

Le délégataire, en réponse aux différentes difficultés rencontrées énoncées précédemment, se mobilise et met en place le Plan d'action suivant pour 2021 afin de faire face à l'évolution de la crèche et garantir la qualité de service attendue :

- possibilité de rémunérer les heures supplémentaires ;
- octroi d'une prime de 200 euros annuelle pour favoriser l'engagement des salariées au service des familles basée sur le présentisme ;
- des actions renforcées autour de la valorisation, de la communication et de la cohésion d'équipe dont en particulier :
  - une équipe de direction de la crèche à l'écoute et disponible pour une communication fluide et transparente ;
  - une organisation concertée des réunions d'équipe : mensuelle de section, trimestrielle d'équipe plénière ;
  - valorisation de toute implication (volontariat pour effectuer des heures supplémentaires, soutien à une section...), transmission des compliments (direction, famille...) sur le tableau de la salle du personnel et mise en place de temps conviviaux d'équipe et d'échanges (petit déjeuner mensuel en salle du personnel, repas partagé trimestriel) ;
  - chaque professionnelle est responsabilisée sur l'organisation de son travail, des besoins, des imprévus... (ex : référente suivi des stocks de couche, du linge...) ;
  - parution régulière des projets d'activité menés au sein de la crèche en direction des parents et partenaires, alimentation de l'espace parents du site internet de la crèche, intervention d'un référent Art et Nature.
- la nouvelle directrice de la crèche , diplômée Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE), sera formée au CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale), diplôme de niveau II, requis par la PMI pour l'encadrement d'une crèche de plus de 40 berceaux.

La Ville particulièrement soucieuse de la qualité d'accueil des jeunes enfants sera particulièrement attentive à la mise en œuvre de ce plan d'actions. Sans interférer dans la gestion de l'association, elle suivra et restera vigilante sur la qualité du service proposé.

### En conséquence, je vous propose :

- ▶ de prendre acte du rapport annuel d'exécution de la société People and Baby pour l'exercice 2020.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210921-V\_DEL\_210921\_17-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article R3131-2 et suivants du code de la commande publique ;

**Vu** l'article L 3131-5 du code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 18.06.0959 du 28 juin 2018 relative au choix du délégataire pour l'exploitation de la crèche Marie-Louise Saby ;

**Vu** le rapport annuel d'activité et le rapport d'exécution annuel de la société People and Baby pour l'exercice 2020 ;

**Vu** l'avis émis par la commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 11 juin 2021 ;

**Entendu** le rapport présenté le 21 septembre 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

### **Après avoir délibéré, décide :**

► de prendre acte du rapport annuel d'exécution de la société People and Baby pour l'exercice 2020.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 33</b>
Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 7

Ainsi fait et délibéré le mardi 21 septembre 2021.

**Pour extrait conforme,**

**#signature#**